

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), dans le cadre de ses compétences Eau et Assainissement, porte des travaux d'ampleur entre le village de Rustrel et le hameau des Jean-Jean sur la commune d'Apt.

Ces travaux ont pour objectif d'acheminer les eaux usées du village de Rustrel vers la station de traitement intercommunale du Chêne (Apt) et ainsi supprimer à terme la station d'épuration d'Istrane.

En parallèle, la CCPAL met à profit la réalisation de ces travaux pour renouveler les conduites d'eau potable existantes qui cheminent également sous ce tronçon de la route départementale n°22.

Ces travaux doivent être réalisés préalablement à la réfection globale de la voirie par les services de la direction des routes du département de Vaucluse.

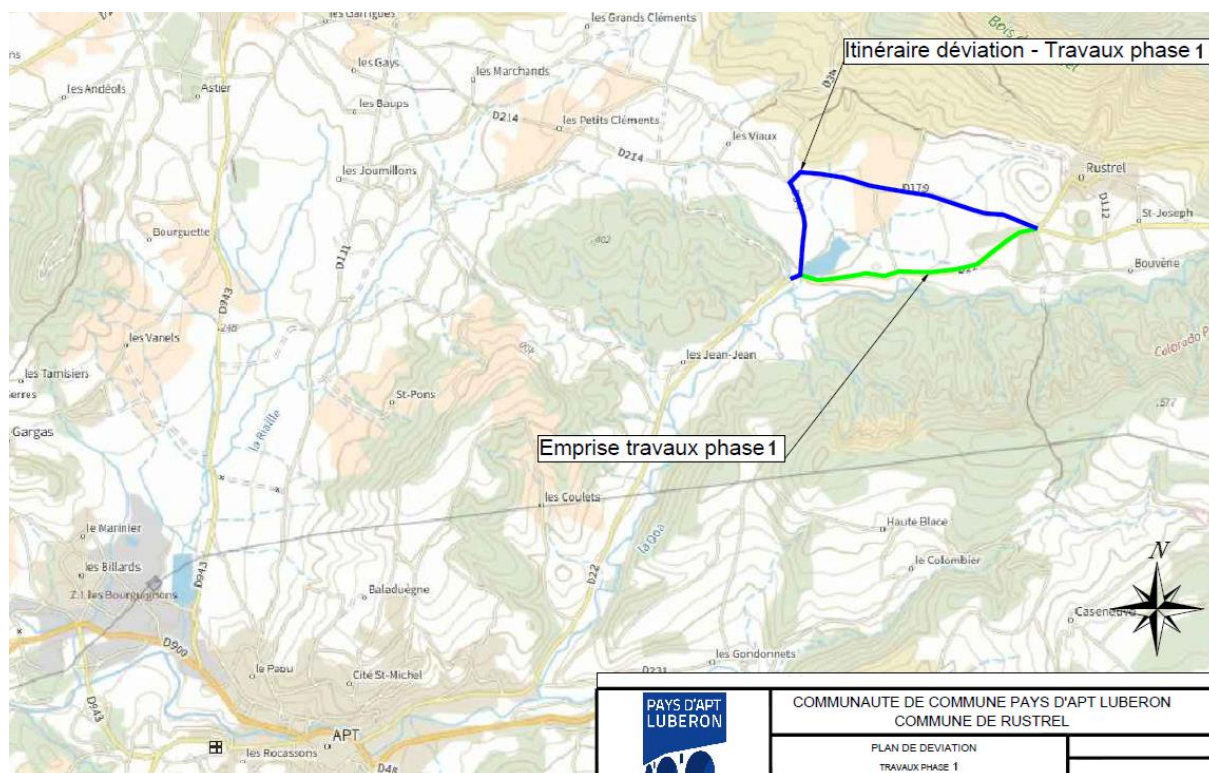
Les entreprises vont réaliser la pose de 3 conduites sur un linéaire d'environ 4 kilomètres, en 2 phases, entre le 27 mai et le 15 novembre environ. Cela représente un volume de travail conséquent dans un laps de temps très réduit.

Plusieurs équipes de travaux seront déployées ; Compte tenu des contraintes importantes de planning, la route départementale n°22 sera totalement fermée à la circulation (sur l'emprise du chantier) pendant toute la durée des travaux, soirs et week-ends compris.

Les travaux se dérouleront en 2 phases :

- **Phase 1** : du 27 mai au 26 juillet environ, entre le plan d'eau et le rond-point de Rustrel ;
- **Phase 2** : du 2 septembre au 15 novembre environ, entre le hameau des Jean-Jean et le plan d'eau de Rustrel.

Mise en place d'une déviation en phase 1 selon le plan ci-dessous (matérialisée sur le terrain) :

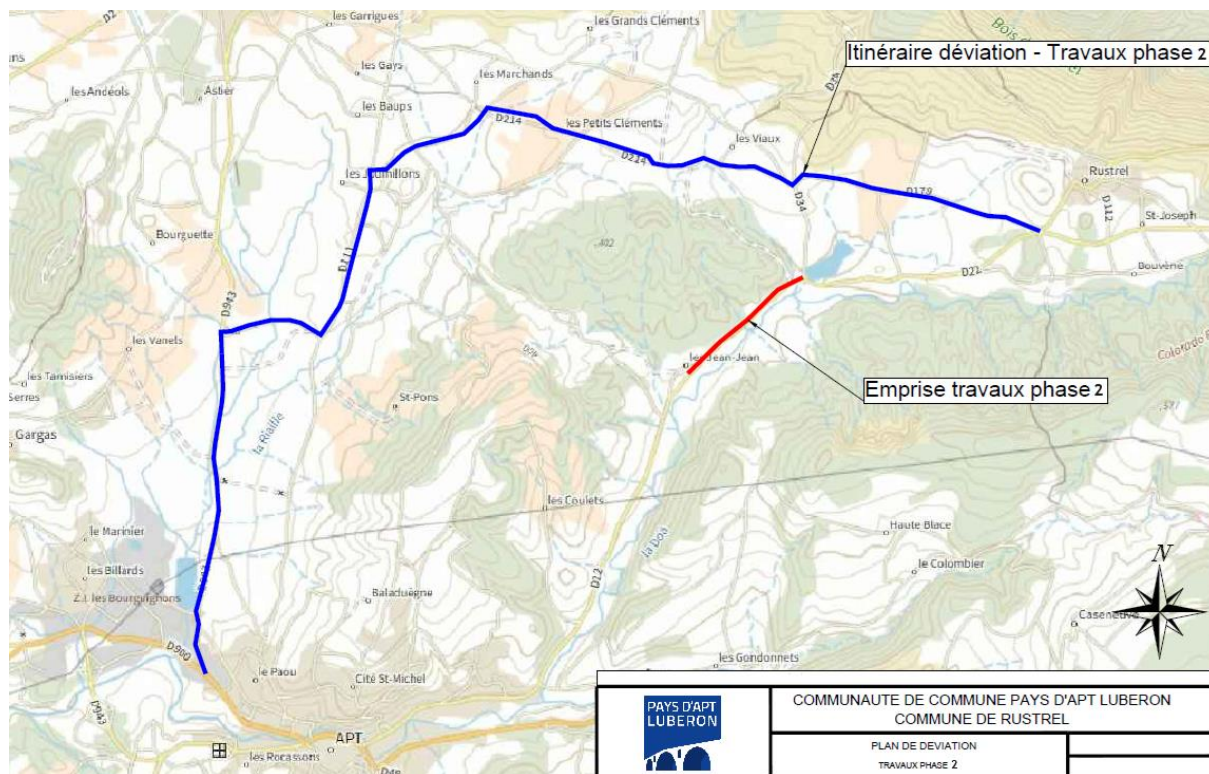


En phase 1, l'accès aux propriétés et aux commerces du quartier Notre Dame des Anges restera assuré durant toute la période des travaux, soit par le sud de la RD 22 (Jean-Jean), soit par le nord (Rustrel), selon la situation géographique de la propriété et la progression du chantier.

En phase 1, une déviation, pour les poids lourds uniquement, est maintenue telle qu'en phase 2 (voir plan ci-dessous).

La route départementale n°22 sera entièrement rendue à la circulation entre le 29 juillet et le 2 septembre.

Mise en place d'une déviation en phase 2 selon le plan ci-dessous (matérialisée sur le terrain) :



Les travaux sur l'emprise du rond-point de Rustrel seront réalisés pendant la phase 2, en demi chaussée via un alternat par feux tricolores.

La collectivité est consciente de la gêne occasionnée et vous remercie pour votre compréhension.

Pour tout renseignement : servicedeseaux@paysapt-luberon.fr , téléphone : 04 90 04 49 70